

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 août 2002

Risque ESST et produits sanguins

Dans le cadre de la veille sanitaire vis à vis du risque des encéphalopathies spongiformes transmissibles (ESST) et en particulier du risque du variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (v-MCJ) et produits sanguins, l'Afssaps apporte les informations suivantes :

Un groupe d'experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a procédé en décembre 2000 à une analyse du risque de transmission du v-MCJ par les produits sanguins. Cette évaluation prenait notamment en compte les résultats préliminaires d'une étude publiée en septembre 2000, mettant en évidence la transmission, par voie sanguine, de l'agent bovin (ESB) dans un modèle ovin.

Cette évaluation a conduit à prendre en compte un risque potentiel de transmission chez l'Homme, notamment par voie sanguine, et à renforcer les mesures de sécurité des produits vis à vis du risque v-MCJ.

Les données scientifiques disponibles depuis la publication du rapport de décembre 2000 ont fait l'objet d'une réévaluation en février 2002. Ces deux rapports sont disponibles sur le site www.afssaps.sante.fr.

Dans un article scientifique de la revue *Journal of General Virology*, à paraître à l'automne 2002, l'équipe de F. Houston présente des résultats complémentaires sur la transmission par voie sanguine de l'agent responsable d'ESST. Cette nouvelle publication confirme la première observation parue en septembre 2000 et en particulier que l'agent de l'ESB et l'agent de la scrapie peuvent être responsables d'infectiosité dans le sang chez le mouton.

Ces résultats confirment également les travaux qui avaient été conduits dans d'autres modèles animaux (souris, hamster), publiés en 1997 et 1999.

En revanche, les études concernant la recherche d'infectiosité dans le sang de sujets ayant développé une v-MCJ sont encore négatives à ce jour.

Aussi, ces nouvelles données complètent-elles l'évaluation de l'analyse de risque réalisée en décembre 2000 et actualisées en février 2002. En effet, l'analyse a volontairement retenu des hypothèses correspondant au niveau de risque le plus élevé, tant du point de vue de l'infectiosité possible dans le sang que du nombre de porteurs potentiels de v-MCJ.

Les mesures prises en France, pour réduire le risque de transmission du v-MCJ par les produits d'origine humaine et notamment par le sang et ses dérivés ont consisté notamment à :

- informer, en janvier 2001, les prescripteurs de produits sanguins sur l'existence de ce risque théorique et sur la nécessité du strict respect des indications pour restreindre l'utilisation de ces produits aux seules situations où le recours est incontournable ;
- exclure du don du sang, à partir de janvier 2001, les donneurs ayant séjourné pendant une durée supérieure ou égale à 1 an (période cumulée) dans les Iles Britanniques entre 1980 et 1996 ;
- étendre, depuis le 15 avril 2001, la leucoréduction à l'ensemble des plasmas (thérapeutiques et destinés au fractionnement), déjà effective pour les produits cellulaires depuis 1998 ;
- améliorer les procédés de préparation des médicaments dérivés du sang du LFB, avec notamment la mise à disposition du facteur VIII nanofiltré depuis le 28 janvier 2001 et des immunoglobulines nanofiltrées depuis janvier 2002 ;
- enfin, réviser les recommandations sur l'utilisation des produits sanguins labiles (en cours de finalisation). Les recommandations d'utilisation du plasma et des produits érythrocytaires seront publiées au 3ème trimestre 2002 et celles relatives aux plaquettes et aux granulocytes au 4ème trimestre 2002.

Contact :

Patricia Logghe-Jewkes
Afssaps/ Communication
01 55 87 30 18